

Bulletin d'inscription
Formation en Sophrologie Caycédienne® - Cycle Fondamental
Certification 2023

Je m'inscris à la Formation au Cycle Fondamental pour l'obtention du
Certificat de base en Sophrologie Caycédienne® délivré par Sofrocay International.

Formation en week-end - 24 journées de cours - de 9h30 à 17h30

- **Année 2022** : 15 + 16 janvier * 5 + 6 février * 19 + 20 mars * 7 + 8 mai * 11 + 12 juin
17 + 18 septembre * 8 + 9 octobre * 19 + 20 novembre * 10 + 11 décembre
- **Année 2023** : 28 + 29 janvier * 18 + 19 février * 25 et 26 mars.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone / GSM.....

E-mail.....

Profession.....

Date et Signature (précédés de la mention " lu et approuvé")

Conditions d'inscription :

1. Un acompte de 200€ confirme votre inscription. Le montant doit être versé sur le compte : **BE28 0014 5783 4420** de Vivance asbl **au plus tard pour le 10/12/2021**, avec en communication : **Formation en sophrologie – Certification 2023**.
2. Le montant total de la formation (quel que soit la modalité de paiement choisie) comprend le montant de la cotisation annuelle chez Sofrocay International pour les deux années de formation.
3. L'ESCL se charge de régler votre cotisation annuelle chez Sofrocay International pour les années 2022 et 2023.
4. La participation à la formation est confirmée à la réception simultanée de l'acompte, des formulaires d'inscription, de conditions de paiement et du règlement d'ordre intérieur dûment complétés et signés.
5. Les inscriptions sont retenues selon leur ordre d'arrivée.
6. Remboursement : * si désistement + de 15 jours avant le 1er jour de formation, nous remboursons le paiement effectué (sauf 150€ pour frais de dossier)
 - Il est possible de transférer l'inscription d'une personne à une autre. * Si désistement moins de quinze jours avant la première journée de cours, l'acompte sera retenu pour frais administratifs.
 - Le désistement en cours de formation ne donne droit à aucun remboursement.
7. L'ESCL se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant pour sa bonne organisation.
8. En cas d'annulation de notre part les frais d'inscription déjà payés sont remboursés.
9. En cas de restrictions liées à une nouvelle crise sanitaire (coronavirus), la formation sera adaptée en visioconférence.

Établissement et diplômes non reconnus par la Communauté Française de Belgique (article 14/4 § 1^{er}, article 14/4 § 2)